

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD

## du 13 OCTOBRE 2025 à 19 h 30

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Mme Brigitte FROMONT, M. Frédéric VIENOT Adjoints au Maire.

Mmes Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : M. Marc SOLFOROSI (pouvoir donné à M. Frédéric VIENOT), Mme Frédérique POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. Bernard REY).

**Secrétaire de séance** : Caroline PFLIEGER-LEGOUGE

**Date de la convocation** : 6 octobre 2025

**Date de l'affichage** : 6 octobre 2025

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 15 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

### I – Rétrocession de la voirie du Bourguignon (Délibération n°D2025\_036)

Mr Rey explique qu'une partie des riverains des chemins du relais, des vignes, et bas du chemin de la sapinière ont sollicité la rétrocession de la voirie à la municipalité.

Sur le cadastre il y a différents propriétaires donc il faudra travailler avec les actes notariés d'achat.

La rétrocession transfèrera les chemins en voie publique et cela comprend l'ensemble des réseaux, le tréfonds, l'éclairage.

La commune devra donc mettre des conditions à cette rétrocession après évaluation de la situation afin d'éviter les frais éventuels de remise en état.

Le conseil doit se prononcer sur le lancement d'une étude.

Mme Pflieger Legouge demande si l'ensemble des riverains sont favorables

Mr Rey répond que beaucoup d'entre eux ont sollicité cette rétrocession.

Les chemins sont privés mais la poste et les ramassages d'ordure passent, l'éclairage est déjà public.

Mr Pillon demande quelle est la motivation des riverains.

Mr Rey évoque le fait que cela leur éviterait l'entretien.

B. Fromont précise que la voirie doit être en bon état avant la rétrocession

C. Andrieux demande si le cout de l'étude est connu ?

Mr Rey dit que non, pas encore, le conseil doit décider du lancement de l'étude.

F. Vienot précise qu'une réunion avec les riverains est prévu le 18/10 en mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le lancement de l'étude.

## **II – Travaux d'aménagement de la Place Longue**

B. Rey explique l'avancement des travaux et dit que ce projet sera complété par un cheminement piéton du côté de la rue de la Saone et un parking arboré du côté de l'avenue Valadon.

Un suivi régulier des travaux est fait par l'élu en charge et la responsable des services techniques de la commune.

On est à priori dans les temps.

La fin des travaux va nécessiter la fermeture totale à la circulation de l'avenue Valadon entre les chemins Utter et du Bourguignon pour la semaine du 20/10, suivi par une semaine de circulation alternée.

Une déviation sera mise en place afin d'éviter qu'un véhicule poids lourd ne s'engage dans le centre village.

La municipalité est consciente de l'impact que ces travaux peuvent avoir sur les commerces.

L'impact sur leur activité sera étudié en commission puis en conseil municipal pour évaluer la possibilité d'une aide de la commune.

Mr Pillon demande quelle est la date de fin prévue pour les travaux

Mr Rey annonce que l'inauguration de la place est prévue le 08 décembre, sachant que les logements devraient commencer à être habités en décembre.

## **III – Information : Avenant à la convention signée avec Valhorizon**

B Rey explique qu'il a, par décision du maire, signé un avenant à la convention avec Val Horizon.

Cet avenant est nécessaire car le PEDT rédigé n'a pas pu être validé dans les temps par jeunesse et sport, le taux d'encadrement des enfants doit donc être revu de 1 adulte pour 18 à 1 adulte pour 14.

Cette modification a pour conséquence un besoin de financement supplémentaire par la municipalité.

Ce cout sera de 3355 euros pour la fin de l'année 2025 et d'environ 15000 euros pour la période de janvier à juin 2026.

## **IV – Information : Recours gracieux modification n°3 du PLU**

Mr Rey rappelle que 3 recours gracieux ont été déposés contre la délibération ayant validé la modification n°3 du PLU.

1 par la Préfecture de l'Ain

1 par l'association « Les patrimoines de Saint-Bernard »

1 par des habitants.

Ces 3 recours ont reçu en retour un refus expresse de la municipalité.

La réponse a été rédigée par l'avocat de la commune et envoyée en recommandé à tous les spinosiens signataires du recours.

Mr Pillon demande si l'envoi en recommandé était nécessaire.

Mr Rey explique que les personnes ayant signé le recours gracieux doivent être conscientes que ce document n'est pas une pétition mais un recours. L'envoi par recommandé de la réponse de la mairie (regroupé quand possible par famille) était nécessaire pour l'exécutif municipal.

### V – Information diverses

Les prochains conseils : 17/11 avec un conseil citoyen, 15/12 puis 19/01.

B Rey explique qu'il y aura des réunions de la commission finance pour présenter les comptes à fin mars. L'équipe qui sera élue au mois de mars sera en charge de la préparation et de la présentation du budget.

F. Viennot annonce les animations à venir

16/10 « La grande Lessive »

17/10 : accueil des nouveaux arrivants

24/10 : soirée culturelle à l'espace Chabrier

31/10 : fête d'Halloween

Rappel aux associations : les articles pour le SBI sont attendus pour fin octobre.

E.Cargnelli : commission des affaires scolaire le 15/10.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

**Prochains conseils municipaux : 17/11 (avec Conseil Citoyen à 19h) 15/12 et 19/01/2026.**

#### **Signatures :**

**Bernard REY, Maire**

**Mme Caroline PFLIEGER-LEGOUGE,  
Secrétaire de séance**